



Fiche Identifiant National de Santé n° 3 Niveaux de confiance d'une identité numérique en santé

Date : Octobre 2020

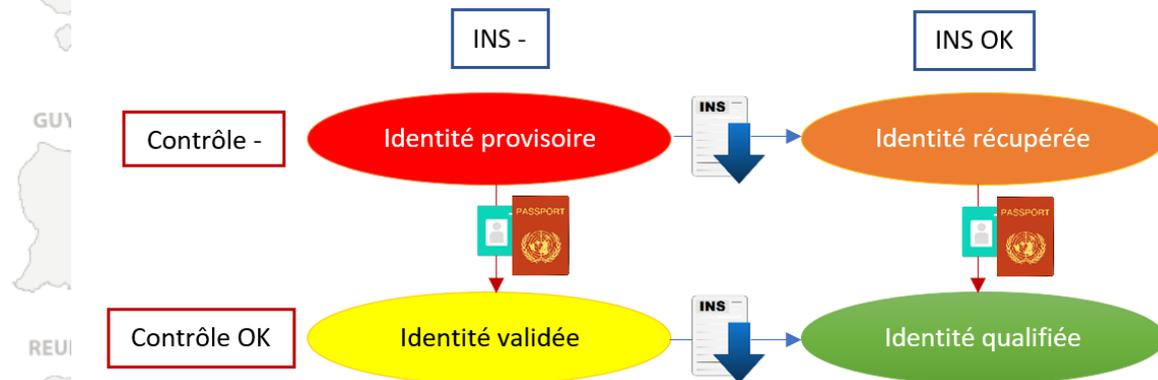
Auteur : 3RIV

Comment distinguer la qualité des identités recueillies ? Quelles sont celles qui autorisent l'association et la transmission de l'identifiant national de santé ?

Les éléments de réponse

Le référentiel national d'identitovigilance, dans sa partie sociale (RNIV 1), distingue 4 différents niveaux de confiance selon que l'identité numérique locale :

- est issue des traits INS sur la base des retours du téléservice INSi (*oui* [I+] ou *non* [I-]) ;
- a fait l'objet d'un contrôle de cohérence avec les traits portés sur un titre d'identité à haut niveau de confiance ou son équivalent numérique (*oui* [C+] ou *non* [C-]).



Avant contrôle de cohérence avec l'identité physique de l'utilisateur, le niveau de confiance peut être :

- soit **Identité provisoire** (I-, C-), statut attribué par défaut à toute identité numérique créée sans utilisation du téléservice INSi ;
- soit **Identité récupérée** (I+, C-), statut qui correspond à une identité numérique composée des traits de l'identité INS récupérés après interrogation du téléservice INSi.

Après contrôle de cohérence satisfaisant avec l'identité de la personne physique, le statut devient :

- **Identité validée** (I-, C+) pour une identité numérique initialement classée en *Identité provisoire* ;
- **Identité qualifiée** (I+, C+) pour une identité numérique auparavant classée en *Identité récupérée*.

L'ordre des opérations peut être différent : il est possible d'attester l'identité de la personne avant d'appeler le téléservice ce qui permet de faire évoluer le statut d'*identité provisoire* à *identité récupérée* ou d'*identité validée* à *identité qualifiée*.



Le statut *Identité qualifiée* correspond au plus haut niveau de confiance pouvant être attribué à une identité numérique. Il est le seul à permettre d'utiliser le matricule INS pour référencer les données de santé transmises à d'autres professionnels.

Les références à consulter

Volet 1 du RNIV : Principes d'identification des usagers communs à tous les acteurs de santé.

Ce qu'il faut retenir

La sécurité d'utilisation de l'identité INS découle de procédures rigoureuses qui doivent être mises en place pour s'assurer de la concordance de l'identité de l'utilisateur physique avec son identité numérique locale et l'utilisation du téléservice INSi pour rechercher ou vérifier les traits d'identité associés.

Pour aller plus loin

Référentiel INS :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ASIP_R%C3%A9f%C3%A9rentiel_Identifier_National_de_Sant%C3%A9_v1.pdf

Autres volets du RNIV.

